Mis en ligne le 5 décembre 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 01-12-2023

Publication le : 01-12-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 novembre 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Madame Pascale LUBIN donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Madame Dolores ADAMSKI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET et Monsieur Cédric AUGIER.

Monsieur Jean-Charles BANCHERI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-7.1-179

Travaux sur le réseau d'éclairage public - Année 2024

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Aménagement durable du territoire propose de déterminer le montant de l'enveloppe budgétaire à allouer aux travaux à réaliser sur le réseau d'éclairage public au titre de l'année 2024, sous réserve de sa validation définitive à intervenir lors du vote du Budget primitif 2024, selon le détail ci-après :

- Prix de revient prévisionnel TTC des travaux : 79 360 €
- Montant total des financements externes : 29 140 €

Participation aux frais de Territoire d'Energie Isère (TE38) : 3 720 €
Contribution prévisionnelle aux investissements pour ces travaux : 46 500 €

Afin de permettre à TE38 de prévoir le lancement de ces travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et de son plan de financement,
- De la contribution correspondante à TE38,
- De l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la Commune.

Aussi,

AR-Préfecture de Grenoble

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 01-12-2023

Publication le : 01-12-2023

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement à savoir :
 ° Prix de revient prévisionnel : 79 360 €,
 ° Financements externes : 29 140 €,
 ° Participation prévisionnelle : 50 220 € (frais TE38 + contribution aux investissements),
- **Approuve** la participation de la Commune de Tullins aux frais de TE38 d'un montant de 3 720 €,
- **Prend acte**, sous réserve de sa validation définitive lors du vote du Budget primitif 2024**,** de la contributions de la Commune aux investissements qui sera sollicitée par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 46 500 € (ce montant doit être engagé au budget de la Commune ; il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire / Pour un paiement en trois versements : acompte de 30%, acompte de 50% puis solde),
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 28 novembre 2023
Le Maire

